

VILLE DE  
**Gréasque**



**MAIRIE DE GREASQUE**

Boulevard Marius Ollive  
13850 GREASQUE

Téléphone : 04 42 69 86 06

Télécopie : 04 42 69 86 16

Mail : [mairie-greasque@ville-greasque.fr](mailto:mairie-greasque@ville-greasque.fr)

**ARRETE N°2018-48**

Déclassement d'un parc de  
stationnement du domaine  
public, rue de la Sorgo à  
Gréasque

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE GREASQUE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

**Vu** le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-9 dudit code relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Gréasque en date du 12 décembre 2017 décidant d'engager une procédure de déclassement d'un parc de stationnement du domaine public communal, rue de la Sorgo,

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique,

**ARRETE**

**Article 1er :** Le projet de déclassement d'un parc de stationnement du domaine public communal, rue de la Sorgo, sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du code de la voirie routière.

Cette enquête, d'une durée de 16 jours, s'ouvrira à la Mairie annexe de Gréasque, boulevard Marius Ollive.

Elle se déroulera du mercredi 28 mars 2018 à 9h au jeudi 12 avril 2018 à 17h inclus.

**Article 2 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en Mairie de Gréasque et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

Un avis d'enquête sera publié dans les journaux La Provence et La Marseillaise.

**Article 3 :** Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie annexe de Gréasque pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1<sup>er</sup>, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30, et le samedi 7 avril 2018 de 9h00 à 12h00. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la mairie de Gréasque : <http://www.ville-greasque.fr>. Les observations du public pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie, ou par mail à l'adresse suivante : [m.noguero@greasque.fr](mailto:m.noguero@greasque.fr).

**Article 4 :** Monsieur Serge SOLAGES, demeurant 34 boulevard du Redon, Les Cyclades, 2 allée de la Désirée, 13009 Marseille est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Il recevra, en personne, les observations du public en mairie annexe de Gréasque :

- le mercredi 28 mars 2018 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 3 avril 2018 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 7 avril 2018 de 9h00 à 12h00,
- Le jeudi 12 avril 2018 de 14h00 à 17h00.

**Article 5** : À l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le jeudi 12 avril à 17h00, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire de Gréasque le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

**Article 6** : La délibération du conseil municipal, si elle passe outre aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sera motivée.

**Article 7** : Le Maire de Gréasque est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire enquêteur.

Fait à Gréasque, le 05/03/2018

Michel RUIZ

Maire de Gréasque

